Communauté de Communes du Pays de Lunel

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
du Pays de Lunel révisé

Par arrêté n°**08-2022 en date 05 mai 2022**, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, Monsieur Pierre SOUJOL, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale révisé du Pays de Lunel arrêté par délibération du Conseil de Communauté du 09 février 2022. A cet effet, par décision du 22 février 2022 n°E19000141/34 Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné les membres de la commission d'enquête, composée de Monsieur Serge OTTAWY, Président ; Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER et Monsieur Eric DURAND, membres titulaires.

Le dossier d'enquête publique comporte les pièces suivantes du projet arrêté du SCOT : un recueil des pièces administratives, un rapport de présentation établi en vertu de l'article L.141-2 du Code de l'Urbanisme, comprenant notamment un diagnostic territorial, un état initial de l'environnement, la justification des choix ou encore une évaluation environnementale, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), un bilan de la concertation ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées ou Consultées et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.
La durée de l'enquête publique est fixée à **33 jours consécutifs**, à compter du **lundi 20 juin 2022**,
09 heures, et ce jusqu'au vendredi 22 juillet, 16 heures 30.
Informations complémentaires
Tout renseignement relatif à l'enquête publique et au projet de SCoT révisé arrêté peut-être demandé au Président du Pays de Lunel, Pierre SOUJOL ou à la chargée du suivi du SCoT, Anne TEYSSIER, à l'adresse suivante : 152 Chemin des Merles 34400 LUNEL par téléphone au 04 67 83 87 00, ou par e-mail à contact@paysdelunel.fr.
Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, 152 Chemin des Merles, 34400 LUNEL. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- **sur le site internet de la collectivité** à l'adresse suivante : https://bit.ly/ScotPdl
- **sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique** à l'adresse suivante :
https://www.democratie-active.fr/scot-paysdelunel/
- **en format papier** au siège de l'enquête et dans chacune des mairies du territoire aux heures et jours d'ouverture au public.

Pendant la durée d'enquête publique, le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions :

- **sur un des registres d'enquête publique** ouverts à cet effet dans chacune des mairies du territoire accessibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. Ces registres en format papier sont mis à disposition avec le dossier d'enquête (consultable sur place) et sont établis sur des feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête,
- **sur le registre dématérialisé** sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet à l'adresse suivante scot-paysdelunel@democratie-active.fr
- **par courrier électronique**, à l'adresse suivante : contact@paysdelunel.fr, en mentionnant dans l'objet du courrier : « Enquête publique SCoT Pays de Lunel ». Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous, sur le site internet de la CCPL.
- **par courrier postal**, à adresser au Président de la commission d'enquête – Communauté de Communes du Pays de Lunel, 152 Chemin des Merles 34400 LUNEL.
- **lors des permanences** tenues par l'un des membres de la commission d'enquête aux lieux et dates indiquées ci-dessous :

Siège de la Communautés de Communes du Pays de Lunel - 152 Chemin des Merles 34400 LUNEL 04 67 83 87 00	• Le lundi 20 juin 2022 • Le vendredi 22 juillet 2022	• De 9h00 à 12h00 • De 13h30 à 16h30
Marsillargues Place de l'Hôtel de Ville 34590 MARSILLARGUES 04 11 28 13 20	Le vendredi 24 juin 2022	De 14h00 à 17h00
Lunel-Viel 121, Avenue du Parc 34400 LUNEL-VIEL 04 67 83 46 83	Le mercredi 29 juin 2022	De 14h00 à 17h00
Saint-Just 2, Avenue Gabriel Péri 34400 SAINT-JUST 04 67 83 56 00	Le lundi 04 juillet 2022	De 14h00 à 17h00
Boisseron 56 Avenue Frédéric Mistral 34160 BOISSERON 04 67 86 62 08	Le mercredi 06 juillet 2022	De 9h00 à 12h00
Entre-Vignes Saint-Christol 60, Avenue de la Bouvine - Saint-Christol 34400 ENTRE-VIGNES 04 67 86 01 09	Le mercredi 06 juillet 2022	De 9h00 à 12h00
Campagne 15, Avenue de Garrigues 34160 CAMPAGNE 04 67 86 90 24	Le mercredi 13 juillet 2022	De 14h00 à 16h00
Villetelle Place Saint-Géraud 34400 VILLETELLE 04 67 86 87 86	Le jeudi 21 juillet 2022	De 9h00 à 12h00

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du Président de la commission d'enquête sans délai et clos par lui. A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.
Le Conseil de Communauté du Pays de Lunel pourra ensuite valablement approuver le projet de Schéma de Cohérence Territoriale révisé, modifié le cas échéant au regard du rapport et des conclusions de la commission d'enquête et des avis des personnes publiques associées ou consultées et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- **en version papier**, au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, 152 Chemin des Merles 34400 LUNEL, et dans les 14 communes la Communauté de Communes du Pays de Lunel (aux jours et heures habituels d'ouverture),
- **en ligne**, sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Lunel : https://bit.ly/ScotPdl
- **sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique** à l'adresse suivante : https://www.democratie-active.fr/scot-paysdelunel/